

Numéro 11 Octobre 2017

Le Petit Boétrat



YOUPI !!! C'EST LA
RENTREE



LES CE2/CM1 BOYER BOURG



LES CE1 BOYER BOURG



LES PETITS ET MOYENS DE
MATERNELLE BOYER LIMONE

- OCTOBRE 2017

Mot du Maire

Au moment d'écrire ce mot, mes premières pensées rejoignent nos compatriotes des Antilles qui ont vécu une semaine apocalyptique suite au déchaînement des éléments naturels, et qui depuis connaissent dénuement et insécurité.

Chez nous, c'est la Rentrée : redémarrage des activités, rentrée scolaire, vendanges, ouverture de la chasse, récoltes puis semailles, baisse des températures, bref, changement de saison en douceur dans notre Bourgogne du sud dont le climat tempéré préserve nos conditions de vie.

« Si nous on ne choisit pas l'endroit où l'on naît, soyons heureux d'avoir choisi celui où l'on est. »

Après l'été et ses congés, l'automne est toujours une période de gros travaux :

L'activité de nos agents, en plus du fauchage et de l'entretien courant, a permis d'installer des points d'eau mieux répartis dans le cimetière.

Les travaux de voirie programmés cette année se feront début octobre :

- Route de la Saône du carrefour de la route de Gigny jusqu'à la Saône, revêtement en enrobé.
- Allée centrale du cimetière en béton désactivé pour améliorer dans ce lieu public le déplacement des personnes à mobilité réduite et pour éviter les ravines creusées par chaque orage.
- La mise en sécurité des lieux empruntés par les collégiens et lycéens et des arrêts de bus est programmée pour cet automne.

Notre projet de réfection de toiture et de réhabilitation énergétique sur la salle polyvalente est reporté, en effet les restrictions budgétaires imposées par l'état de notre pays et la volonté du gouvernement ont abouti à un rejet de nos demandes de subventions. D'autres recherches de financement sont engagées pour des fonds régionaux et européens.

Côté lotissement « Clos de l'Abbaye », le dernier lot est vendu, ce projet important initié en 2009 arrive à son terme. La commune ne disposera plus de terrains à vendre, il existe encore quelques terrains privés disponibles. Un PLUI -Plan Local d'Urbanisme Intercommunal- se met en place au niveau de la Communauté de Communes, qui aboutira vers 2020. D'ici là, nous devons réfléchir à un nouveau projet d'urbanisme pour Boyer.

De nombreuses haies ou bordures de parcelles boisées débordent sur les voies communales, nous relancerons une série de courriers aux propriétaires pour leur signifier le besoin d'entretien, voire les aider à trouver une solution. Sans suite dans le délai imparti, conformément aux textes en vigueur, nous ferons intervenir une entreprise à leurs frais.

Changement au secrétariat de la mairie, Isabelle GUILLET qui depuis un an s'était bien installée dans son rôle de secrétaire tant sur le plan humain que professionnel, a désiré partir pour d'autres horizons. Elle est remplacée à ce poste par Madame Aurore PERRUSSOT, qui compte plus d'une décennie d'activité dans cette fonction, et par mutation a pu se rapprocher de son domicile. Elle est à votre service les lundis, mardis et vendredis, Valérie Granger vous accueillera toujours les jeudis. (*voir nouveaux horaires en dernière page*).

Nous espérons que ces travaux et ces changements de personnels ne perturberont pas votre quotidien.

Jean-Paul BONTEMPS

Maire de BOYER

Sommaire du magazine n°11 d'OCTOBRE 2017

Les rubriques	N° de page
MOT DU MAIRE	2
SOMMAIRE ET ECHOS DE NOTRE COMMUNAUTE DE COMMUNES	3
LE MONOXYDE DE CARBONNE	4-5
ECHOS DES COMMISSIONS	6
DECHETS	7
PELE-MELE DES ASSOCIATIONS ET ANIMATIONS	8-9-10
PYRALE DU BUIS	11
PAROLES D'ECOLIERS	12
PAROLE DE M. VAUSSANVIN	13
PAROLE DE M.SALAMIN	14
PATCHWORK DES PHOTOS DU LPB 11	15
HORAIRES DES OUVERTURES DE LA MAIRIE	16

ECHOS DE NOTRE COMMUNAUTE DE COMMUNES

L'activité Enfance Jeunesse, ouverte à tous les enfants de notre territoire, a connu une fréquentation en très forte hausse cet été en partie due à la fermeture de la piscine municipale de Sennecey, mais aussi à la qualité du service et des encadrants actuels. Accueil au Centre de Loisirs pour les 3 à 11 ans, et Accueil Jeunes pour les 11 à 17 ans.

Cette activité se prolongera tous les mercredis et pendant toutes les vacances scolaires, pour cela il vous suffit d'inscrire vos enfants au numéro suivant :

Tel : 03 85 44 78 49.

Deux réalisations importantes sont en cours de construction à proximité du siège de notre Communauté de Communes.

- l'Espace Santé Services porté par la SEMCODA regroupera plusieurs praticiens de différentes disciplines de santé.
- Un hangar fermé partagé entre local technique et local de stockage.

La nouvelle compétence transports scolaires a conduit la Communauté de Communes à passer un marché global pour les SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) de notre territoire, et la reprise par convention de mise à disposition des accompagnateurs.

Plusieurs débuts de consultation sont en cours pour renouvellement de marché (déchets) ou préparation de prise de nouvelles compétences (Eaux potables, eaux pluviales, eaux usées), ainsi que la désignation d'entreprises pour aménager une paroi de carrière d'Etrigny en mur d'escalade.

L'hiver approche avec son cortège de neige et de températures très froides. Si l'hiver fait le bonheur de certains, il est parfois la cause de nombreux désagréments et accidents domestiques. Pour faire face au nombre annuel important d'intoxications au monoxyde de carbone et aux incendies domestiques, votre conseil municipal tenait à vous donner quelques conseils d'usage. Les informations ont été recueillies auprès de l'INPES (Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé) et du Ministère de la Santé et des Solidarités.

MONOXYDE DE CARBONE, UN GAZ INCOLORE, INODORE MAIS MORTEL

Une des premières causes de mort toxique accidentelle

Le monoxyde de carbone (CO) est une des principales causes d'intoxication accidentelle en milieu domestique. Les diverses sources statistiques convergent pour estimer à 6 000 le nombre des victimes d'intoxication au monoxyde de carbone chaque année et à 300 le nombre des décès.

Les causes d'intoxication sont accentuées par les conditions sociales (habitat vétuste, défaut d'entretien des appareils, chauffages d'appoint), par les phénomènes météorologiques (froid intense, brouillard) et les habitudes locales.

Qu'est ce que le monoxyde de carbone ?

Un gaz invisible, inodore, asphyxiant. Sa densité est voisine de celle de l'air. Sa présence résulte d'une combustion incomplète quel que soit le combustible utilisé : bois, butane, charbon, essence, fuel, gaz naturel, pétrole, propane. Il se diffuse très vite dans l'environnement. Il agit comme un gaz asphyxiant très toxique qui, absorbé en quelques minutes par l'organisme, se fixe sur l'hémoglobine :

- 0,1% de CO dans l'air tue en 1 heure,
- 1% de CO dans l'air tue en 15 minutes,
- 10% de CO dans l'air tuent immédiatement.

Comment survient une intoxication et quels sont les conseils de prévention associés ?

Causes

Mauvaise évacuation des produits de combustion (conduit de fumée obstrué).

Absence de ventilation ou d'aération dans la pièce où est installé l'appareil (pièces calfeutrées, sorties d'air bouchées).

Défaut d'entretien des appareils de chauffage et de production d'eau chaude

(+ inserts, poêles, cuisinières à bois et au gaz, chauffages mobiles d'appoint).

Mauvaise utilisation de certains appareils (chauffage d'appoint en continu, groupes électrogènes...).

Quels sont les appareils à surveiller ?

Tous les types d'appareils sont concernés :

- les chaudières (bois, charbon, gaz, fioul),
- les chauffe-eau et chauffe-bains,
- les inserts de cheminées, poêles,
- les chauffages mobiles d'appoint,
- les cuisinières (bois, charbon, gaz),
- les moteurs automobiles dans les garages,
- les groupes électrogènes à essence ou à fioul et tout moteur thermique fixe ou mobile,
- les appareils "de fortune" type brasero.

Conseils pour bien entretenir et bien utiliser ses appareils

>Veiller à bien ventiler le logement et à ne pas obstruer les bouches d'aération existantes (Pas de scotch ou tissu pour boucher les bouches des fenêtres et du plafond).

> Faire entretenir la chaudière par un professionnel qualifié avant la période de froid.

Demander une fois par an à un professionnel qualifié de venir faire une vérification complète.

>Faire installer un détecteur de fumée (obligatoire depuis 9 mars 2010) et un détecteur de monoxyde de carbone par un professionnel.

> Faire ramoner le conduit de cheminée qui doit être en bon état et raccordé à la chaudière. Le conduit de cheminée doit déboucher loin de tout obstacle qui nuirait à l'évacuation des fumées.

> N'utiliser que par intermittence les appareils mobiles de chauffage d'appoint fonctionnant au butane, au propane, au pétrole.

> Ne pas utiliser le four de la cuisinière, porte ouverte comme moyen de chauffage.

- > Nettoyer régulièrement les brûleurs de la cuisinière à gaz (on doit voir la flamme dans chaque orifice). S'ils sont encrassés, le mélange air-gaz ne s'effectue pas dans de bonnes conditions et le brûleur peut s'éteindre, notamment quand il est au ralenti. Une flamme bien réglée ne doit pas noircir le fond des casseroles.
- > Ne pas installer une hotte raccordée à l'extérieur ou à un conduit de ventilation dans une pièce où se trouve également un appareil raccordé à un conduit de fumée. Cela peut perturber gravement son fonctionnement. Préférer une hotte à recyclage d'air et consulter un installateur.
- > Faire effectuer un entretien spécifique régulier si le logement est équipé d'une Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC). Se renseigner auprès du gestionnaire d'immeuble.

Santé et intoxication au monoxyde de carbone

Les symptômes

Le monoxyde de carbone provoque une « asphyxie » des cellules du sang.

Il existe deux types d'intoxication :

- l'intoxication faible dite "chronique" qui se manifeste par des maux de tête, des nausées, une confusion mentale, de la fatigue. L'intoxication peut être lente et ne pas se manifester immédiatement,
- l'intoxication aiguë qui entraîne des vertiges, une perte de connaissance, une impotence musculaire, des troubles du comportement, voire le coma et le décès.

Les victimes

Les familles socialement et économiquement fragiles sont plus exposées à ce risque car l'entretien des appareils et des ventilations ainsi que le ramonage des conduits peut être négligé par souci d'économies. Il y a rarement une seule victime mais plus souvent toute une famille : parents et enfants.

Parfois, l'accident se produit dans une salle collective (restaurant, patinoire...). On peut alors compter plusieurs dizaines de victimes de tous âges.

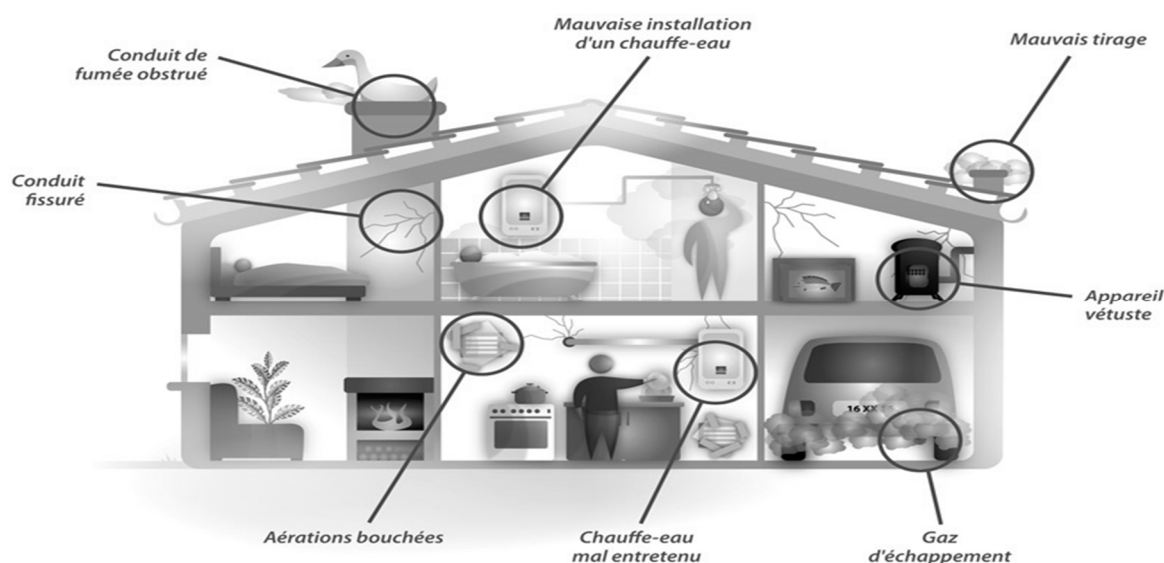
Des situations exceptionnelles d'intempéries ou de froid entraînent une élévation des risques, avec l'utilisation massive des chauffages de fortune, voire de groupes électrogènes en cas de coupure d'électricité.

Comment soigner une intoxication ?

L'intoxication dite "chronique" ne peut être décelée que par des médecins ou des auxiliaires médicaux ou sociaux équipés de détecteurs spécifiques au monoxyde de carbone effectuant des visites à domicile.

L'intoxication aiguë concerne souvent plusieurs membres d'une même famille, voire une collectivité toute entière. Les intoxiqués même légers sont transportés vers l'hôpital et mis sous oxygénation pour accélérer l'élimination du monoxyde de carbone.

EN CAS D'APPARITION DES PREMIERS SYMPTOMES IL FAUT OBLIGATOIREMENT OUVRIR VOS FENETRES ET COMPOSER LE 15 DEPUIS UN TELEPHONE FIXE OU LE 112 DEPUIS UN APPAREIL MOBILE.



ECHOS DES COMMISSIONS.

***Commission Sécurité routière, Voirie et Ecole :**

- Aménagements des abords de la D 906 (Ancienne N 6) :

Objectif : Sécuriser les enfants allant au collège et au lycée et toute autre personne susceptible d'utiliser les transports en commun entre Chalon et Mâcon.

L'éclairage public des traversées piétonnes de Venière et du Jonchet devrait être installé avant la fin octobre.

Les accès et abords des abris bus seront aménagés : stabilisation, placement de bordures béton pour isoler de la circulation, remblaiement du passage contre l'ancienne poste et finition par un bicouche de la piste cyclo-piétonne font actuellement l'objet d'un appel d'offres.

La DRI nous a communiqué ses avis favorables nécessaires les 1^{er} Juin et 8 Août, nous accumulons donc beaucoup de retard dans ce dossier à l'étude depuis 2015, ce chantier devrait malgré cela se réaliser cet automne.

Au Jonchet, la modification pour donner de la visibilité à l'embranchement de la rue de Limone sur la D 906 en est au même point, mais les travaux de maçonnerie ne pourront se faire avant l'hiver.

***Commission Culture et Bâtiments**

-Réfection du mobilier de l'église.

Chacun a pu constater que la détérioration du plancher et des bancs présente un réel danger.

Une reprise des parties défectueuses sera effectuée par l'entreprise d'ébénisterie Chapot de Mancey dans les semaines qui viennent et sera suivie par le Conservatoire du Patrimoine.

Le financement de ces travaux se monte à 11 000 €, il sera couvert par le produit des dons collectés dans le cadre de la souscription volontaire à la Fondation du Patrimoine ainsi que par la subvention complémentaire versée par celle-ci. Les dons proviennent de particuliers et d'associations : La Pierre Fiche, L'Abbaye Notre Dame de Venière.

***Commission Voirie et Syndicat Intercommunal des Eaux du Tournugeois (S.I.E.T.)**

Travaux financés par le S.I.E.T. :

-Changement des conduites reliant les puits du bord de Saône de l'Epine jusqu'à la station de relèvement de la Grange à Tournus, le tracé suit la voie communale de la Saône à l'Epine, passe sur 300 mètres en terrains privés pour éviter le Hameau, puis emprunte les dessertes sous Namand et des Sanguinis jusqu'en limite de commune. Canalisation de 300 mm, 3,5 kms pour 700 K€.

- Changement des conduites desservant Boulay ainsi que les maisons et entreprises situées au bord de l'Ancienne N 6, le tracé emprunte sous accotement la rue de La Brosse, la desserte de Boulay puis la RD 906. L'ancien réseau établi à travers champs est supprimé. Canalisation de 60 mm, 1,7 km, 160 K€.

Travaux financés par le SYDESL (SYndicatDépartemental d'Electrification de Saône et Loire)

-Renforcement et modification du réseau par augmentation et enfouissement sur 100 m rue des Cours Bouchev et 150 m Chemin de la Mateline jusqu'à la Brosse.

-Renforcement de réseau par augmentation et enfouissement sur 50 m à l'Arvolot.

Ces deux syndicats intercommunaux, financés entre autres par vos contributions figurant sur vos factures d'eau ou d'électricité, investissent régulièrement pour améliorer et pérenniser un service indispensable à chaque foyer.

*** Commission de fleurissement.**

Les différents emplacements de 2017 ont à nouveau été fleuris cette année.

Cela n'a pas été fait sans difficultés puisque les plantations ont dû être réalisées deux fois après des incivilités au lieu de stockage et des arrachages.

Un grand merci à tous ceux qui ont arrosé pendant ce chaud été notamment **Patrick VION, Roland BECHE, Yolande CHAROLLAIS et Michel AUFRANC.**

En outre, si vous avez des suggestions pour la création de nouveaux massifs, n'hésitez pas à le faire savoir auprès de la mairie. Une seule obligation, s'engager à les entretenir et surtout à les arroser a minima pour qu'ils résistent aux brûlures du soleil.

De plus, si vous avez des bulbes ou plants à dédoubler ou simplement à donner, ne les jeter pas mais faites le nous savoir pour que nous en fassions profiter la commune.

DECHETS..../....CIVISME

La Redevance Incitative pour nos déchets facturés à chaque foyer a permis de réduire les volumes annuels et de contenir l'évolution des coûts de traitement en constante augmentation.

Malgré cela, chacun a pu constater la présence de dépôts sauvages de sacs poubelles dans les fossés ou dans les haies. Si la plupart ont pour origine l'indélicatesse d'étrangers à la commune, certains sont bien le fait de Boétrats !

Quelques-uns ont poussé le vice jusqu'à approvisionner le bac de notre Salle Polyvalente ! Ce dernier est maintenant pourvu d'une serrure.

D'autres ont été vus déposant leurs sacs de déchets sur les parkings de la D 906... leur adresse est parfois trouvée sur les documents contenus dans leurs dépôts !

Cela génère des coûts de collecte qui ne font qu'augmenter les prélèvements fiscaux de la Communauté de Communes en charge de la compétence déchets et se reportent sur les 96 % de foyers respectant la réglementation.

Qui pourrait encore croire qu'avec les bacs actuels munis de puces électroniques il n'est pas possible de retrouver ceux qui n'utilisent pas leur bac ?... Et grâce aux barrières informatisées n'auront pas ou n'utiliseront jamais leur carte de déchetterie ? Où vont donc leurs déchets ?

Des amendes de 100 € ont déjà été réglées par quelques indélicats, les dossiers seront rapidement repris et les sanctions seront dissuasives ! Il en va du bien-être de tous !

VOITURES NON ROULANTES = DECHETS

Nous constatons sur le territoire communal une recrudescence de stockages illicites de véhicules non roulants. Or au regard de la loi sur l'Eau tout véhicule hors d'usage, accidenté ou non, doit être stocké sur un sol imperméabilisé après récupération des fluides, en attente de sa déconstruction par un établissement agréé.

Sont en conséquence interdits les stockages de longue durée de ces véhicules non roulants sur sol naturel. Nous en recensons huit actuellement sur la commune de Boyer.

La pollution visuelle maintes fois évoquée par nos administrés se double d'une pollution chimique avec la fuite de différents liquides des organes du véhicule. Le propriétaire du sol supportant le stockage est considéré comme responsable de fait.

Le maire ayant l'obligation de faire respecter les réglementations adressera prochainement un courrier mettant en demeure ces propriétaires de faire enlever les véhicules non roulants stockés sur leur propriété, assorti d'un délai au-delà duquel il commandera l'enlèvement d'office à leurs frais.

SOCIETE DE CHASSE «BOURGUIGNONNE»

Repas des chasseurs du 1^{er} avril 2017

Pour la seconde année, les chasseurs avaient à cœur de relancer ce repas de chasse.

Plus de 90 personnes ont répondu présentes à cette invitation. Il restait peu de place entre les tables mais l'ambiance attendue a été au rendez-vous.

La décoration, l'intendance, la mise en place de la salle et le service ont été assurés par les chasseurs et femmes de chasseurs.

Le Président, assisté de son bureau toujours présent à ses côtés, tient à remercier les chasseurs présents à ce repas (au nombre de 22 sur 34), les femmes de chasseurs avec leur famille et amis.

Sans oublier également les présidents d'associations et sympathisants qui par leur présence ont contribué au succès de cette soirée.

La soirée a été animée par FLORINE, qui est il faut le souligner le seul représentant chasseur féminin actuellement au sein de la «Bourguignonne».

L'association a offert l'apéritif d'accueil. Le repas typiquement «chasse» a été concocté par le traiteur «Gourmets» de Tournus. Bien évidemment le chevreuil et le sanglier étaient à l'honneur. Au menu : pâté croûte de chevreuil, civet de sanglier, fromage, dessert. Un menu de qualité qui a fait l'unanimité. Rendez-vous donné à l'année prochaine... peut-être...



ASSOCIATION DE LA PIERRE FICHE



Sauvegarde du patrimoine
44 chemin de la Fontaine Saint Loup
71700 BOYER
Président Jacques BOURGÈS
☐ 03.85.51.05.91

Le 25 Juin 2017 a eu lieu notre brocante qui s'est déroulée sous un beau soleil, dans une Ambiance conviviale.

Notre Assemblée Générale se tiendra le Mardi 3 Octobre à 20h salle polyvalente. Nous vous attendons nombreux.

Le Marché Artisanal aura lieu le 19 Novembre, salle polyvalente de 10h à 18h. Pour l'instant nous avons 11 exposants. Si vous connaissez des personnes intéressées, veuillez contacter Catherine Humbert au 03 85 51 08 16 ou par mail

cathumbert@hotmail.com.

Le Lavoir de Saint Loup est en cours de restauration.

Les travaux prévus dans l'église doivent se faire incessamment, ainsi que le calvaire.

La vie du Foyer Rural.....

Cuisse de bœuf à la broche



Journée réussie pour le Foyer Rural qui a organisé son traditionnel bœuf à la broche le dimanche 27 Août dernier, sous une météo estivale. Les 150 convives, réunis sous les tentes, ont pu encore cette année apprécier les mérites culinaires de l'équipe de

Jean BRAZIER, rôtiisseur professionnel originaire de Saint-Eloi dans l'Ain. Les membres de l'association ont aussi mis la main à la pâte avec la préparation de quelques 500 gougères servies à l'apéritif et se sont relayés toute la journée pour assurer le service.

Beaucoup de participants sont repartis avec l'envie de remettre le couvert l'an prochain. Rendez-vous est donc pris pour le dimanche 26 Août 2018.

FOYER RURAL

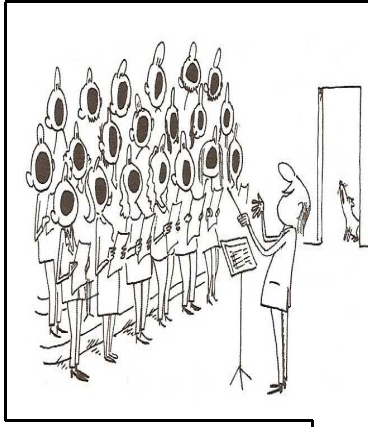
Reprise des cours de gymnastique d'entretien

L'activité «gymnastique d'entretien» est maintenue, pour la saison 2017-2018, tous les lundis avec un nouvel horaire: 20 H 30 à 21 H 30 et une nouvelle animatrice: **Madame Angélique PERRET BOTEL**, qui œuvre au sein de l'Ecole de danse **EXPRESSION** de Tournus.

C'est une activité sportive sans contrainte qui permet de conserver ou de retrouver son dynamisme. Angélique PERRET BOTEL propose des séances inspirées du yoga, des méthodes «PILATES» et «GASQUET». Chacun évolue selon ses possibilités.

Deux séances d'essai sont offertes pour permettre à chacun de juger de son aptitude à suivre ces cours à la Salle Polyvalente de Boyer.

La cotisation annuelle est maintenue à 85 €, payable éventuellement en deux fois (un premier versement de 45 € début octobre et le second de 40 € au mois de février 2018.). S'ajoute à cette somme l'adhésion à l'association de 10 €, obligatoire pour la couverture des risques et valable pour toutes les activités pratiquées au sein du Foyer Rural. Pour toute information, contact: Eliane BONTEMPS – Tel 03.85.51.15.19



ACTIVITE CHORALE

C'est toujours sans prétention que la chorale de Boyer a repris le rythme de ses répétitions à raison d'une réunion hebdomadaire le mardi de 18 H à 19 H 30, au domicile de Renée VINCENT qui, très obligeamment, met à disposition une pièce de son domicile particulièrement bien adaptée à la pratique du chant choral.

Me faisant l'interprète des choristes, qu'elle en soit ici une nouvelle fois chaleureusement remerciée... Depuis ses débuts, l'effectif de la chorale se stabilise à quelque 14 personnes. Elle comprend actuellement 10 voix féminines et 4 voix masculines. Comme la plupart des chorales qui montrent des pupitres de voix d'hommes déficitaires, celle de Boyer ne fait pas exception. Elle pourrait donc accueillir deux ou trois personnes supplémentaires sans exclure pour autant une éventuelle candidature féminine.

Sans que cela soit préjudiciable au sérieux du travail réalisé (le répertoire de la chorale totalise actuellement plus de 40 titres dont quelques chants polyphoniques), les répétitions se déroulent dans une ambiance détendue et chaleureuse, unanimement appréciée.

Enfin, il reste à préciser que les éventuels candidats peuvent se faire connaître auprès de Monsieur Jean-Claude BUÉ, Président du Foyer Rural et faisant fonction de chef de chœur! (Tel. 03.85.37.10.16)

FEUX DE LA SAINT JEAN

Les feux de la Saint Jean organisés par la municipalité ont eu lieu le samedi 17 juin à la Garenne. Une nouvelle fois cette année la météo n'a pas permis d'enflammer ce magnifique brasier mis en place depuis deux ans. En effet sécurité oblige les organisateurs ont préféré ne pas prendre de risques avec ce vent violent. Malgré cela la réussite était au rendez-vous puisqu'un bon nombre de boëtrats et leurs amis ont répondu présents à ce moment de convivialité. Au programme pique-nique géant, ambiance musicale, quelques boules à facettes, sono, il n'en a pas fallu plus pour que ces joyeux lurons enclenchent quelques pas de danse autour de la buvette tenue par l'association Jeunesse et Loisirs. Espérons que l'année prochaine la météo soit avec nous et enfin nous permette comme le dit la chanson d'**Allumer le feu.**

LE CLUB ST LOUP

***Assemblée Générale**

Elle se tiendra le mercredi 6 décembre 2017 à 14 heures à la salle polyvalente. Tous les adhérents actuels sont invités à cette assemblée ainsi que tous ceux qui n'ont pas encore franchi le pas.

Que chaque personne de plus de 60 ans qui souhaite nous rejoindre n'hésite pas à participer à notre assemblée générale, où seront notamment présentés les comptes rendus moral et financier.

Nous nous permettons de rappeler que cette association a été créée en 1980 et que ses actions sont fondées sur la convivialité, la responsabilité, la tolérance et la solidarité.

L'association est ouverte à toute personne, quel que soit son âge, retraitée ou non, payant une cotisation, permettant la mise en œuvre d'activités spécifiques au sein de l'association et participant à des activités sociales et culturelles.

Vous serez alors force de proposition pour ces nouvelles activités qui complèteront celles en place et qui pourront se réaliser sur des dates plus rapprochées [à définir] qu'une seule rencontre mensuelle.

***Pour que ce club se renouvelle et se dynamise**, nous souhaitons compléter les activités existantes du 1^{er} mercredi de chaque mois en créant de nouveaux ateliers. Tous les talents seront les bienvenus pour les faire vivre. Ce seront ses membres qui feront ces activités et non l'association qui les imposera.

Nous vous attendons nombreux à cette assemblée générale.

***Concours de belote à la méele : lundi 2 octobre.** Venez nombreux passer un après-midi convivial et peut-être gagner, si la chance vous sourit, un jambon sec. En toutes hypothèses, chaque participant repartira avec un lot. Inscription 8 euros par personne à partir de 13 H 30 à la salle polyvalente.

FOYER RURAL

Marche du mercredi matin

Poursuite de l'activité marche chaque mercredi matin. Rendez-vous sur le parking de la salle polyvalente à 9 heures. La durée des circuits proposés est d'environ 2 heures. Pour tout renseignement, contacter

François Girard- Tel.06.22.14.85.91.



Modules «Prévention Santé Seniors Bourgogne»



Le module «Sommeil» démarrera le 19 septembre et comportera 8 séances hebdomadaires de 2 Heures. Deux groupes sont mis en place, le mardi et le jeudi. Coût du module: 20 € par personne. Un module «Alimentation» est programmé pour le 2^{ème} trimestre 2018. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire dès maintenant auprès de François GIRARD: Tel. 06.22.14.85.91

Assemblée générale du Foyer Rural

Le Foyer Rural de Boyer tiendra son assemblée générale ordinaire annuelle le **vendredi 6 octobre 2017 à 20 heures, Salle de la Mairie.**

Les adhérents et toutes les personnes intéressées par les activités de l'association sont cordialement invités à cette assemblée qui se clôturera par le verre de l'amitié.

JEUNESSE ET LOISIRS

A noterprochaines manifestations

Le 21 octobre concours de belote à la salle polyvalente à partir de 20 heures.

Toutes les doublettes seront récompensées. Buvette sur place.

Le 2 Décembre illuminations à la salle polyvalente.

-vente de boudin et cotis à consommer sur place ou à emporter.

Vente à emporter de 12 heures à 15 heures.

JEUNESSE ET LOISIRS

Journée Provençale



Belle réussite pour la journée provençale organisée par Jeunesse et Loisirs qui a rassemblé pas moins de 50 personnes sous un soleil radieux.

Au programme:

-Barbecue géant préparé et servi par les membres de l'association, suivi du traditionnel «**challenge Alexandre**».

Bravo aux doublettes vainqueurs.

1^{er}: Romain Chatelain & Raphaël Guillaume,

2^{ème}: Sébastien Chatelain & Olivier Frérot.

Le président Maurice Bontemps Chatelain remercie chaleureusement son équipe de bénévoles et les autres convives et les attend l'année prochaine pour écrire une nouvelle page dans l'histoire de cette association.

LA TIRELIRE DES LOUSTICS

La Tirelire des Loustics est une association qui organise différentes manifestations tout au long de l'année. Ces manifestations permettent de collecter des fonds pour aider les enseignantes du RPI à financer les sorties scolaires, pour aider le Père Noël à offrir des cadeaux dans les classes et, lorsque cela est possible, pour offrir un spectacle à tous les enfants.

Pour ce faire, cette association organise plusieurs manifestations tout au long de l'année.

VENTE DE FROMAGE DU JURA:

Ouverte seulement aux familles des élèves sur commande uniquement.

Les commandes et le règlement doivent impérativement se faire avant le 8 Novembre 2017. Votre commande sera à retirer le Vendredi 17 Novembre 2017.

VENTE DE SAPINS NORMANN DU MORVAN:

Vente ouverte à toutes et à tous, là aussi sur commande, vous pouvez prendre contact avec Mme VINCEROT Elise ou tout autre parent d'élève si cela vous intéresse, **attention le règlement se fait également à la commande.** Les sapins seront à venir chercher lors du traditionnel marché de Noël des enfants qui aura lieu à la cave des vignerons de Mancey à Tournus le **Samedi 9 Décembre 2017.**

VIDE GRENIER:

Traditionnel vide-grenier autour de la cave des vignerons de Mancey à Dulphey le Dimanche 25 Mars 2018.

KERMESSE:

Tous à Jugy le 30 Juin 2018.

Nous n'irons plus aux buis...

"Nous n'irons plus au bois, les lauriers sont coupés..." Les lauriers dit la chanson ? Mais à l'abbaye ce sont les buis qui ont été coupés ! Que s'est-il passé ?

Au printemps, des chenilles par milliers ont envahi notre petit bois, elles ont tissé des cocons et pendues à leur fil, ont mangé toutes les feuilles des buis qui poussaient sous les grands arbres... Spectacle hallucinant que nous contemplions avec des yeux désolés, sous nos imperméables, pour ne pas être constellées de chenilles et enchevêtrées de fils ! Des buis séculaires, de plus de six mètres de hauteur, ravagés en quelques semaines, devenus gris comme la cendre, décharnés, sans vie... Notre bois familier, est devenu un bois aux sortilèges comme dans les contes. Notre bois, où Monsieur le Maire venait jouer avec ses copains quand il était petit, était méconnaissable. Même les écureuils effrayés avaient fui !

La pyrale du buis, c'est son nom, dérivé du nom grec "pyros" qui signifie feu, est un papillon de nuit d'origine asiatique dont la chenille ravage les buis à la manière d'un incendie. Elle n'a pas de prédateur et aucun traitement pour la détruire n'a été trouvé. Même les oiseaux pourtant friands de chenilles ne les mangent pas car les buis sont toxiques, les oiseaux le savent par instinct et comme ils ont observé à loisir que cette chenille mangeait les buis, ils se sont abstenus de cette nourriture empoisonnée... Après l'invasion des chenilles, tel un fléau d'Egypte comme dans la Bible, sauf qu'il s'agit d'un fléau asiatique ! Quelques semaines plus tard, des milliers de papillons blancs, bordés de brun ont envahi l'espace jusque sur les murs de notre réfectoire et de nos cellules ! Menace pour l'avenir de nos arbres ?

Faut-il regretter le passé en évoquant notre petit bois d'autrefois et les jardins "à la française" plantés de buis, chers au dessinateur Le Nôtre et aux français ? La nostalgie peut nous envahir en pensant aux promenades de jadis dans le bois, lorsque les buis préservaient notre intimité et nous emmenaient dans des bosquets de verdure délicieux et cachés, ou bien l'hiver lorsque la neige saupoudrait leurs branches inclinées devant nous et nous offraient un paysage féerique ? La réalité est là : tout passe, même les buis qui paraissaient immortels nous montrent qu'il ne faut pas s'attacher aux choses d'ici-bas...

Mais la Vie est là, nouvelle, chaque jour. Ouvrons-nous à la nouveauté présente d'un bois nu où les grands arbres se montrent dans toute leur splendeur, avec leurs troncs s'élançant majestueusement de la terre vers le ciel. Symbole de notre existence, ils nous rappellent que nous vivons entre ciel et terre, enracinés dans la vie fragile et précieuse que Dieu nous offre à chaque instant.

Une moniale de l'abbaye de Venière

Nous proposons du bois de chauffage 25€/stère, à débattre. S'adresser à sr Marie Noël au 06 42 11 13 47 ou directement à l'accueil du monastère.



PAROLES D'ECOLIERS

A nos crayons, c'est la rentrée !

Le 4 septembre 2017, les enfants sont rentrés à l'école.

Il y a une classe de CE1 qui a Emilie Poncet et Julie Dessertaine comme maîtresses et une autre classe de CE2/CM1 avec Fanny Fleury et Julie Dessertaine. Nous sommes 44 élèves en tout.



Nous ! Les CE2/CM1



Les CE1

La rentrée s'est bien passée à Boyer Bourg. Nous sommes contents de retrouver les maîtresses et nos amis, qui ont passé de bonnes vacances !

Cette année, nous n'avons plus école le mercredi matin et nous gagnons une récréation les après-midi. C'est chouette !

De nouvelles élèves sont venues de l'école St-Valérien (Tournus) et d'autres pays : l'Albanie et l'Autriche. On est contents de les accueillir mais on a du mal à se parler en français.

Dans notre classe, nous travaillerons toute l'année sur le thème des sorciers et des sorcières.



Les petits et les moyens ont aussi fait leur rentrée à Boyer Limone. Ils sont 29.

PAROLES D'ENFANTS

« Je suis content de la rentrée, je retrouve mes copains et mes copines ! »

« Je m'amuse à l'école. »

« C'était bien la rentrée mais je préfère les récréations... »

« Je suis contente d'avoir mon livre de français. »

« Je suis contente de reprendre l'école et d'être dans une nouvelle école avec des nouvelles copines. »



Les Dossiers de Marcel VAUSSANVIN

Boyer aux temps passés

La valse-hésitation

20 mai 1791 Le sieur Borel élu curé de Boyer par les électeurs du district de Chalon est installé à Boyer.

12 juin 1791, jour de la Fête-Dieu « Prestation de serment de J B Montagne, prêtre et vicaire de ladite paroisse : « je jure de remplir mes fonctions avec exactitude, d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le Roi »

25 juin 1791 Le maire demande de faire publier pendant 3 dimanches (par le curé constitutionnel) la tolérance, pour les prêtres non assermentés d'exercer leurs fonctions dans les églises paroissiales pour nous conformer aux ordres du Directoire du Département et pour condescendre au Sieur curé qui s'y est constamment refusé à s'y conformer, lui-même ayant déclaré publiquement qu'il ne le ferait que si préalablement il en avait reçu la notification par écrit ».



« Nous, officiers municipaux sus dits déclarer à Monsieur le curé que nous l'avons requis de publier l'arrêté du département sur la tolérance religieuse que pour obéir au département et nous mettre en règle et non, pour l'inculper ni le rendre responsable de la non exécution que cet arrêté cause de l'Assermentation et qu'il pourrait être dangereux de lui donner de l'importance jusqu'à ce que l'Assemblée Nationale, à qui le département à rendu compte de sa conduite en ont ordonné autrement, nous retirons notre réquisition et laissons le curé le maître d'agir suivant ce que lui dictera sa prudence »

3 juillet 1791 « Après avoir fait lecture du délibéré du 23 juin dernier il a été reconnu par tous les membres présents contraire aux décrets de l'Assemblée Nationale. En ce qui a été notifié au sieur curé par Jean Vincent et Philippe Borassat, sans aucune mention que trois officiers municipaux avec le procureur syndic avaient refusé de signer... le procureur syndic ayant été oui il a été délibéré du consentement des dits Borassat et Vincent qu'ils quitteraient dès le jour d'hui leurs fonctions d'officiers municipaux et seraient remplacés par les personnes de Emilan Dunoyer et Jean Canot »



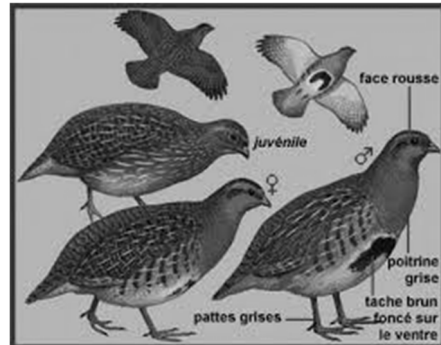
4 floréal an II S'est présentée Marguerite Carré, ci-devant Ursuline à Commune Franche qui redemande à prêter serment républicain : « Je jure fidélité et attachement à la République une et indivisible ; je jure de maintenir la Liberté, l'Egalité, la Constitution républicaine et n'y porter jamais atteinte ni directement, ni indirectement et de la soutenir de tout mon pouvoir »

6 fructidor an II A comparu la citoyenne Marguerite Carré, laquelle a déclaré « qu'elle rétractait son serment de l'Egalité et de la Liberté qu'elle a prêté le 14 octobre 1792 en tant qu'il peut être contraire au dogme, à la discipline et à la morale de l'Eglise catholique apostolique et romaine dans la foi de laquelle elle veut vivre et mourir moyennant la grâce de Dieu »



La perdrix grise.

Origines historiques : fait partie de la famille des phasianidés. Oiseaux de la plaine céréalière et gibier de choix « des grands fusils ». Elle a profité durant des siècles de l'évolution agricole, pour en devenir ces trente dernières années, la victime expiratoire. La Grèce antique comme l'Eglise l'avaient rangée parmi les animaux « troubles » en raison de ses mœurs jugées dissolues.



Objet d'un braconnage intense très longtemps, elle suscite aujourd'hui la passion phare de la cynégétique moderne.

Nourriture : une étude anglaise donne pour se nourrir 1 000 coups de bec pour des besoins quotidiens en grain et 24 500 pour consommation de pointes de feuilles de blé, donc environ 7 h par jour pour la recherche de nourriture. Les étendues céréalières lui conviennent à condition que quelques bosquets ou petites haies rompent la monotonie du paysage : cultures diversifiées, talus, céréales d'hiver, fourragères pour loger son nid et protéger jeunes et adultes des prédateurs. La nourriture conditionne leur survie (granivore, herbivore 20 % d'insectes, 100% pour les poussins).

Anatomie : C'est un oiseau au corps trapu à queue et ailes courtes . Poids de 350 à 400 g ; Taille : 30 cm. Longueur d'aile 15,5 à 16 cm ; Envergure : 47 à 52 cm. A l'âge adulte, son plumage est de couleur brune sur le dessus et gris bleuté sur le dessous, avec souvent une tache châtain en forme de fer à cheval sur la poitrine.

Indice de présence : elle s'observe assez aisément, son cri territorial (Pi....rrouit ! ...) trahit sa présence en début ou fin de journée. Il n'est pas rare de repérer ses crottes.

Coq ou Poule ? Les plumes du mâle ont une seule raie longitudinale tandis que chez la femelle, des rayures de part et d'autre de la raie forment une croix de Lorraine : les deux premières rémiges primaires sont pointues à leurs extrémités chez le jeune et arrondies chez l'adulte.

Gestation (Vie de groupe et vie de couple) : à l'approche du printemps, Mars –Avril, les couples se mettent en quête d'un territoire en bordure de chemin, le nid installé à même le sol, garni de plumes et de végétaux ; la ponte en première quinzaine de Mai : une quinzaine d'œufs pondus à environ un jour d'intervalle. La femelle couve 24 jours, le coq veille à proximité du nid. L'éclosion en seconde quinzaine de Juin.



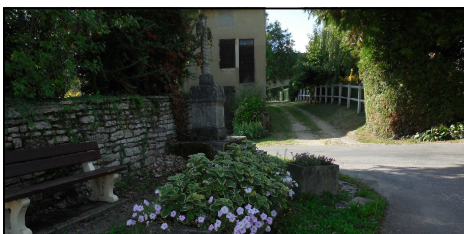
(En cas de perte de la première ponte, une deuxième, voire une troisième peuvent se mettre en place ; elles sont de moindre importance : douze ou huit œufs en moyenne).

Conditions climatiques, prédation ... influent grandement sur la reproduction.

Habitat : grandes plaines céréalières bien aménagées, soit le tiers Nord de la France : les bords des champs essentiels pour la survie, les bandes de terre non ensemencées en relevant le semoir, augmentent les effets de lisières et offrent un milieu ouvert au cœur de la parcelle ; les haies, les herbes hautes et les boqueteaux ne permettent pas seulement aux perdrix de se nourrir et de se protéger, mais constituent un ensemble de repères pour s'orienter et se regrouper. Les connaissances liées au terroir seront transmises aux jeunes. Des découvertes récentes démontrent en effet que la perdrix semble choisir son lieu de vie en fonction du milieu qui l'a vu naître, là où elle a acquis les réflexes salvateurs qu'elle transmettra à sa progéniture .

En été, elle prend des **bains de poussière** « place de fouillage » sur les chemins, dans des dépressions d'une dizaine de centimètres de diamètre en laissant souvent quelques plumes. De 70 à 80 % de mortalité due aux prédateurs, mustélidés, renards, busards...

Un avenir encore incertain malgré les efforts des chasseurs !



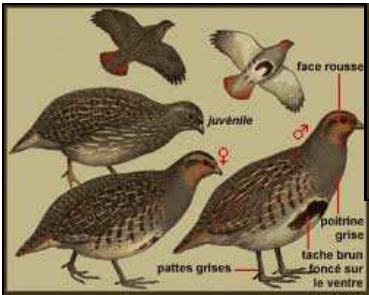
FLEURISSEMENT DE NOTRE COMMUNE P6



CUISSE DE BŒUF A
LA BROCHE P8



JOURNEE PROVENCALE P10



LA FAUNE SAUVAGE : LA PERDRIX GRISE P14

Mairie de Boyer

SECURITE: MONOXYDE DE CARBONE P4

13 Chemin de la Condemine Le Bourg 71700 BOYER
Téléphone : 03 85 51 03 69 Télécopie : 03 85 51 02 04
Courriel boyer71-mairie@orange.fr- Site www.boyer71.fr

*La Mairie est
ouverte le lundi
mardi le jeudi
et le vendredi*



*La mairie
Est fermée*

*Mercredi
et le week-end*



Nouveaux Horaires d'Accueil

Lundi		13h30 à 17h30
Mardi	8h00 à 12h00	13h30 à 17h30
Jeudi	8h 45 à 12h 15	13h 30 à 18h
Vendredi	8h à 12h	13h30 à 17h30



Le Maire Jean-Paul BONTEMPS reçoit les vendredis de 14h à 16h et sur rendez-vous les mardis et jeudis.



Aux heures d'ouverture de la mairie l'agence postale de Boyer vous permet de retirer vos plis recommandés ou vos colis, d'acheter vos affranchissements et envoyer vos colis.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Entre Saône et Grosne

Numéros utiles de notre Communauté de Communes Entre Saône et Grosne.

Standard: 03 85 44 91 92

c-communes-saone-grosne@wanadoo.fr

Petite Enfance 03 85 44 99 56.

lesptitesspousses@yahoo.fr

Transport de personnes: 03 85 44 99 28
Espace Enfance Jeunesse 03 85 44 78 49
Environnement Déchets: 03 85 44 78 99
Livraison Repas à Domicile : 03 85 44 99 28
Spac, contrôles, vidanges: 03 85 44 99 28
Office de tourisme : 03 85 44 82 54
Maison Services Publics : 03 85 44 99 28